



LE PETIT AMANÇOIS

janvier 2021 Numéro 24

Le mot du Maire

Mes chers administrés,

L'année 2020 se termine comme elle a commencé, nous sommes toujours soumis aux mêmes obligations de protection qui pourront être reportées jusqu'à la fin du mois de janvier 2021 voire au-delà. Il est très important de continuer de se protéger de ce virus qui circule toujours. Ces contraintes ne nous permettent pas de vous proposer les festivités habituelles de fin d'année comme le repas des aînés ou encore les vœux de la Municipalité, seuls les colis de Noël seront distribués.

Je ne doute pas que ce nouveau numéro de notre bulletin municipal vous permettra de passer quelques moments agréables et d'oublier ces problèmes. Je remercie sincèrement toute l'équipe qui s'investit pour vous proposer un document de qualité.

Le dossier assainissement individuel est lancé. Certains d'entre vous ont déjà été contactés par le par cabinet qui réalise les études. Si vous avez des incertitudes quant à ces études vous pouvez contacter M Jérémie POURILLE qui se propose de vous aider. Il sera le conseiller municipal qui prendra en charge le Collectif que nous mettrons en place dès que l'ensemble des informations nécessaires seront collectées.

Le conseil municipal a délibéré favorablement sur deux demandes de l'Agence de l'Eau qui sont nécessaires pour engager la démarche au niveau de notre commune. Cela concerne la révision du plan d'assainissement et l'assistance technique et administrative.

Vous n'ignorez pas que la commune avait engagé une procédure pour réaliser un réseau d'assainissement collectif. Le projet avait été abandonné. Il est donc nécessaire de mener une réflexion sur les différentes possibilités de conception de mise en œuvre de systèmes d'assainissement.

L'article L 2224-10 du code des collectivités territoriales impose aux communes de délimiter après enquête publique un plan de zonage, pour cela, nous avons besoin de l'assistance technique et administrative du SDDEA.

Cette décision du conseil municipal nous autorise à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau qui s'engage à prendre en charge 80 % des dépenses.

Vous êtes toujours nombreux à vous inscrire à l'attribution des affouages. Nous vous engageons d'en régler le montant avant la date de distribution. Cette année, l'exploitation de tous les lots est terminée. Je vous remercie d'avoir respecté les délais de façonnage et de débardage.

Les deux chantiers de l'année 2020 sont terminés.

La réfection de l'appartement communal de la mairie, compte tenu des contraintes imposées par l'audit obligatoire, pour les collectivités qui veulent les louer nous ont obligé à engager des dépenses plus importantes que prévu. Nous attendons le versement des aides prévues. En ce qui concerne le traitement des dégâts des inondations le dossier est clos et nous avons touché l'essentiel des subventions prévues.

Les projets pour 2021 sont nombreux. Nous aurons donc à définir des priorités avec les commissions concernées pour l'établissement du budget équilibré.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2021 et vous présenter nos souhaits de bonheur et de santé .

Jean-Michel PIETREMONT

Sommaire

Le mot du Maire

page 1

DÉPÔTS SAUVAGES ORDURES MÉNAGÈRES

Page 2

ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Page 2

LA LAÏCITÉ A L'ÉCOLE

Page 3

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE DANS LES ÉCOLES

Page 3

ENTREPRENDRE A AMANCE

Page 4

HISTOIRE DE LA FORÊT D'AMANCE

page 5

CIDRIER...UN MÉTIER D'ANTAN

page 6

ÉTAT CIVIL

page 7

HOMMAGE A JEAN-PIERRE PIETREMONT

page 7

AMANCE AU PASSÉ

Page 8



L'équipe de rédaction du "Petit-Amançois" vous souhaite
une bonne et heureuse année 2021.

DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES



Comment peut-on souiller nos forêts (voir photo ci-dessus) et les rues de notre commune (au pied même des bacs de tri sélectif) en y déposant des ordures ménagères ?

La majorité des habitants a bien compris l'importance de la protection de la nature et du tri sélectif, une démarche citoyenne pour le bien de notre planète.

Chacun fait des efforts pour respecter la nature et les règles.

Alors honte à ceux qui se permettent de polluer notre espace public, il appartient à chacun de nous de traquer ces comportements égoïstes et irresponsables.

Existe-il une amende pour abandon de déchets dans la rue ?

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire :

Dépôts sauvages que dit la loi ?

Dès lors qu'un déchet est abandonné sans respecter les conditions de remise, il y a dépôt sauvage de déchets.

- Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction) l'amende est de 68€.
- Si vous payez après ce délai de 40 jours, l'amende est de 180€.
- Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous contestez l'amende, le juge du tribunal de police est saisi. Le juge pourra notamment décider :
 - D'une amende de 450€ Maximum.
 - Ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1500€ maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

AIDE AU MONTAGE DES DOSSIERS ANC



Aide aux démarches pour la rénovation de l'Assainissement Non Collectif (A.N.C)

Un collectif composé d'élus du Conseil Municipal, Jérémie POURILLE, David DROUILLY et Laurent BROUILLARD, se propose de vous aider dans la démarche du choix de l'entreprise travaux qui réalisera votre Assainissement Non Collectif (ANC).

Un bureau d'études "ACTEA Environnement" a été missionné par le SPANC (service de gestion des Assainissements Non Collectifs du SDDEA), porteur du projet.

Sa mission s'est déroulée aux mois d'octobre et novembre 2020. A la suite de cette mission, un devis estimatif des travaux vous sera envoyé au 1er trimestre 2021 par le SPANC.

Ce devis n'est qu'une estimation réalisée par le bureau d'études "ACTEA Environnement". Il ne constitue qu'une base pour la demande de devis aux entreprises spécialisées et agréées dans ce type de travaux d'assainissement.

Le collectif se propose de réunir les devis de tous les propriétaires qui le souhaitent, afin de réaliser des négociations avec ces entreprises.

Le collectif pourra également vous aider et vous conseiller dans vos démarches administratives.

Le collectif ne pourra pas être décisionnaire de la technique retenue pour les travaux, le maître d'œuvre des travaux étant le SPANC.

Le collectif pourra en revanche vous servir de relais pour contacter le SPANC dans vos démarches administratives.

Pour rappel, tous les devis des entreprises travaux devront être déposés à la mairie qui les transmettra au SPANC et au Collectif avant le 30 juin 2021.

Pour cela, le collectif vous propose d'entrer en contact avec un de ses 3 membres dès réception de votre devis avant le 30 avril 2021.

Les contacts :

- Jérémie POURILLE : 07.62.17.57.68
- David DROUILLY : 06.49.37.34.74
- Laurent BROUILLARD : 06.86.35.88.70.

LA LAÏCITÉ A L'ÉCOLE

LA CRISE SANITAIRE DANS LES ÉCOLES

Hommage à Samuel PATY

Lundi 2 novembre, un hommage à Samuel PATY, professeur assassiné le 16 octobre, a été rendu dans l'ensemble des établissements scolaires.

Les élèves de l'école de Jessains ont observé une minute de silence et ont écouté la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs.

Les élèves de la classe de Mme Beaudeau ont travaillé autour d'un dessin de Plantu prônant la liberté.

Quant aux plus grands avec Mme Favarger, ils ont étudié un tableau d'Eugène Delacroix, « La liberté guidant le peuple ». Ensuite, ils ont évoqué les symboles de la République française.

L'enseignante se dit assez surprise que certains élèves ne connaissent pas la capitale de la France,...

Ces actions seront poursuivies à long terme notamment lors de la journée de la laïcité en décembre.

Pour les enfants de l'école maternelle de Trannes, plus petits, Mr Couvreur a proposé un temps calme et une lecture d'album sur le thème de l'amitié suivi d'un échange avec les élèves.

L'impact de la crise sanitaire dans les écoles

Après deux semaines de repos, la rentrée a bien eu lieu le 2 novembre dans les écoles malgré le confinement.

C'est une rentrée qui suit la logique des mois écoulés avec de fréquents rappels des gestes barrières, le lavage des mains qui a encore été accentué, la désinfection et l'aération des locaux plusieurs fois par jour.

C'est aussi une nouvelle étape pour les enfants qui doivent porter le masque dès le CP.

Malgré toutes ces précautions, plusieurs enfants « cas contact » ont été identifiés dans nos écoles ainsi qu'un enfant testé positif (sources au 20/11) ce qui cependant n'a pas entraîné pour le moment de fermeture d'écoles dans notre R.P.I.



École maternelle de TRANNES

DANS CETTE RUBRIQUE, NOUS METTRONS A L'HONNEUR UN ARTISAN, UNE FEMME OU UN HOMME QUI EXERCE SON ACTIVITÉ À AMANCE OU QUI Y HABITE.

Dans ce numéro du Petit Amançois, nous avons choisi de promouvoir un artisan Ferronnier-Soudeur qui habite à Amance et exerce dans sa propre entreprise à Vendeuvre sur Barse.

Ludovic REBOLLAR habite dans le bourg de la commune d'Amance non loin du lavoir municipal. Il exerce le métier de Chaudronnier-Soudeur dans le cadre de l'entreprise **AIA SOUDURE** dont il est le gérant depuis l'année 2017



Son entreprise est située à Vendeuvre (10140) au 71 Avenue de la Libération.

Son activité est très diversifiée car elle l'amène à travailler dans plusieurs domaines comme les Travaux publics, l'agroalimentaire, l'agriculture, la viticulture, l'automobile, l'industrie et bien sûr pour les particuliers.

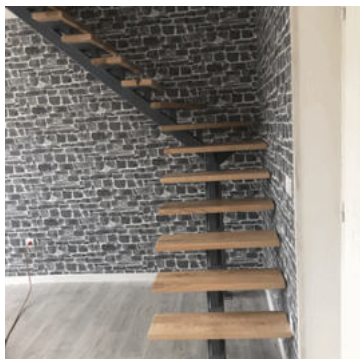
Le chaudronnier soudeur travaille le métal, les tubes et les profilés en vue de fabriquer des pièces aux formes demandées. Pour cela, il utilise des outils à main ou mécaniques (guillotine, plieuse, rouleuse, ...).

Son travail consiste à tracer, découper, percer, mettre en forme et assembler des feuilles. Il exécute les dessins et le traçage, prépare les tôles, les tubes, les profilés et procède au découpage. Il peut être amené à travailler sur des machines à commande numérique.



Pour exercer ce métier, il faut savoir travailler le fer, l'acier, l'innox, l'aluminium et avoir de bonnes connaissances en soudure. Une bonne sensibilité tactile est nécessaire.

Au dire de Ludovic , pour exceller dans ce métier, il est essentiel de bien percevoir les formes et les volumes dans l'espace, d'être minutieux dans les finitions et surtout, d'avoir « un moral d'acier ».



Réalisation d'un escalier mono-poutre



Fabrication et pose de rambarde



Réalisation escalier extérieur

AIA SOUDURE
71 av. de la Libération -
10140 Vendeuvre sur Barse
Tél : 06 89 13 71 01

UN PEU D'HISTOIRE SUR LA FORÊT D'AMANCE



La forêt d'Amance a une très longue histoire, dont les éléments essentiels peuvent se résumer comme suit :

Les premières mentions historiques datent de la dissolution de l'ordre du Temple en 1310 et de la distribution de leurs biens aux hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, biens sur lesquels les habitants acquièrent rapidement des droits d'usage confirmés par un acte du 10 Juin 1466.

Ces droits s'étendaient sur la moitié des bois des hospitaliers soit 1250 arpents (environ 690 ha)

Ce cantonnement fut remis en cause une première fois en 1534 par Mr de la Rochefoucauld, Seigneur de Vendevre qui se fit attribuer la moitié du bois d'Amance (ainsi réduit à environ 340ha)

Puis une seconde fois en 1776, lorsque le Prieur de Vendevre, se fit attribuer le tiers du bois d'Amance (dernière amputation amenant la surface à environ 220 ha) et le conserva jusqu'à la révolution sous le nom « le Buisson Rond » : ce canton fait partie depuis 1790 (confiscation des biens du clergé) de la forêt domaniale du Temple.

En 1859 l'administration des domaines a tenté de faire réattribuer à l'état une partie de la forêt d'Amance, sans suite.

La collectivité a, depuis le milieu du XIXème siècle, continûment recherché et parfaitement réussi à augmenter son patrimoine forestier qui est passé de 220 ha en 1848, à 441 ha à la date de l'Aménagement.

Ces informations proviennent d'un ouvrage de L'Office National des Forêts édité en 2009 sur les origines de notre Forêt communale.

Respectez votre forêt !

C'est une richesse patrimoniale vitale pour tous les habitants d'Amance et leurs enfants.

(La suite au prochain numéro)

CIDRIER... UN MÉTIER D'ANTAN ?



En 1972 un couple d'agriculteurs monsieur et madame Paul DAUNAY avait fait l'acquisition d'un pressoir à cidre qu'ils installèrent dans une de leurs dépendances à la Ville aux bois.

A cette époque le métier de cidrier n'était pas très répandu ; c'était un métier saisonnier. La saison démarrait à la mi-septembre pour se terminer en décembre si le temps le permettait.

De tous les alentours on venait faire son cidre à La ville-aux-bois. Dans nos campagnes, ces années-là, le cidre était une boisson courante et il y en avait sur toutes les tables de ferme.

Après avoir pris rendez-vous, les clients venaient avec leurs sacs remplis de pommes.



Les clayettes recouvertes de toile de jute.

Le transport du jus nécessitait un laissez-passer.

La presse exerçait une pression de 250 kg au centimètre carré, et de ce fait, lorsque l'opération était terminée, il ne restait pas grand résidu de ces pulpes. Un éleveur du pays venait les récupérer pour nourrir son bétail.

Lorsque la saison était fructueuse, le pressoir pouvait produire jusqu'à 4000 litres de cidre par jour.

Ce breuvage pouvait se consommer en jus de pomme, en cidre bouché, ou mélangé à de l'alcool, en ratafia (boisson alcoolisée très prisée dans la région).

C'est en 1987 que monsieur Paul DAUNAY passa la main à son fils Ghislain. Mais au fil des années le cidre n'eut plus la côte. La tempête de 1999 dévasta une grande partie des vergers et aucun effort de replantation ne fut mis en exergue à la suite.

Plus de pommes... plus de cidre...

Ce pressoir est toujours en activité chez monsieur Pierre THIEBLEMONT à FRESNAY.

ETAT CIVIL

IN MÉMORIAM

Nous vous faisons part du décès des amançois et amançoises dont les noms suivent :

Madame RENAUD Irène, Veuve VIGNAL
le 17 octobre 2020

Monsieur PIETREMONT Jean Pierre, le 13 novembre
2020

Sincères condoléances aux familles.

PACS

Monsieur PEZE John et Madame GRIMOIN Laure,
le 21 septembre 2020

ACCUEIL

NOUVEAUX HABITANTS

De nouveaux habitants sont venus peupler notre commune. Nous les accueillons avec plaisir et nous souhaitons bienvenue à:

- Mme GERARD Florène & Mr DUBOIS Benjamin

Note de la rédaction :

Depuis le mois de septembre 2020, le site Internet de la commune est de nouveau mis à jour régulièrement. Vous pouvez y accéder à l'adresse suivante : <https://www.amancevilleaubeis.fr/>

si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire à "la lettre du site internet" en indiquant votre adresse mail dans le cadre "inscription à la newsletter" dans le bandeau de gauche de la page d'accueil.

Vous recevrez chaque mois dans votre boîte mail, la revue des articles les plus pertinents parus sur ce site.

HOMMAGE

A JEAN-PIERRE PIETREMONT

C'est avec tristesse et émotion que les habitants d'Amance ont appris le décès de Jean-Pierre PIETREMONT.

C'était un enfant du pays, né en 1948 à Amance. Il était le troisième de la famille.

Après sa scolarité, il emboîta le pas de son père René. Avec son frère Jean-Paul, il travailla à la tuilerie familiale du village.

En 1975, il épousa Francine. De cette union naissent Anne-Elodie, Antoine et Bérengère.

Puis, deux petits-enfants viennent agrandir la famille.

Jean-Pierre s'investit pour son village, il fut conseiller municipal, ainsi que pompier volontaire.

Ayant habité plusieurs années à Amance, le couple va s'installer ensuite à Brienne- Le-Château.

Puis en 1984, il prit son envol en construisant sa propre entreprise sur la route de Jessains. Il monta son premier four à bois à moyenne capacité.

La qualité de sa production tuiles, briques et carrelage lui permet d'assurer la pérennité de son entreprise.

Il prend son métier à cœur et en 2002, il construit un deuxième four.

Puis en 2007, il prend sa retraite bien méritée et cède son entreprise à Etienne et David DROUILLY.

Il fait du bricolage, adepte de marche, il fait partie du club des randonneurs de Brienne- Le-Chateau.

C'était une personne discrète et appréciée par sa gentillesse, toujours souriante.

Sa santé s'était fragilisée depuis plusieurs mois. Il a fait face à la maladie avec courage et volonté.

Il nous quitta le 13 novembre 2020.

Qu'il repose en Paix !



AMANCE AU PASSÉ: 1950

Dans cette rubrique nous essayons de vous replonger dans le passé de notre commune. Evènements festifs, activités artisanales, associative et autre...

Dans ce numéro, nous évoquons l'école primaire aujourd'hui disparue....



Les élèves :

Assis au 1er rang de gauche à droite : Jean-Marie PASTOR – Michel DARGESEN – Jeannot DOCHE – Daniel RUFFINONI – Dany DUPONT – Gilbert PATOUT – Denis PATOUT.

Debout au 2ème rang de gauche à droite : Jean-Claude PIETREMONT – Micheline PIARD – Jocelyne PIARD – Josette REVEILLON – Paulette VILLETTE – Jean-Pierre CARRER – Pierrette CARRER – Jean-Claude DROUILLY – Yvonne DROUILLY.

Debout au 3ème rang de gauche à droite : Jean-Marie ROUYER – Michel GREGOIRE – Simone GREGOIRE – Bernadette GROMAND – Christiane GROMAND – Ginette BONIN – Colette BONIN.

Debout au 4ème rang de gauche à droite : Jacky JOLY – Maryse GOUTORDE – Monique TITAX – Robert DUPONT – Guy MICHON – Denise HUET – Nelly HICARD – Monique EPIRETTI.

L'Instituteur :

Monsieur Pierre JAMEY a été instituteur et directeur d'école primaire pendant 30 ans. En 1946, puis de 1949 à juin 1978, date à laquelle il prend sa retraite. Il resta au village, avec sa femme Marguerite et ils habitèrent dans la maison qui est actuellement celle de Mr et Mme MELCHIOR.

*Il eut parfois jusqu'à 56 élèves dans sa classe. Cependant, il était très respecté. Certains se rappellent encore avoir « gardé la bique *».*

Il fut aussi secrétaire de mairie, puis adjoint au maire. Son épouse enseignait la couture aux filles et donnait des cours de piano.

Beaucoup d'élèves disent encore que c'était un bon Maître, qui leur a inculqué de belles valeurs.

**(rester en étude après la classe)*